En marche vers la démocratie au Maroc ?

John Hursh*

« Les Arabes, d'après des études internationales, ont la plus grande soif de démocratie et apprécient le plus la démocratie de tous les peuples du monde. »

—*Rima Khalaf, Assistant secrétaire général des Nations Unies*
Directeur du Bureau régional pour les États arabes de l'ONU.

« Les régimes [arabes] se sont trop opposés aux changements politiques et les mouvements [arabes] pour la démocratie sont trop faibles pour les forcer. »

—Asef Bayat, *Rendre l'Islam démocratique*

La position géographique favorable du Maroc définit en grande partie son importance historique dans les affaires du monde[1]. Bordant l'Océan Atlantique et la Mer Méditerranée, le Maroc est depuis longtemps un site important pour le commerce et les échanges. Historiquement, les commentateurs ont considéré le Maroc comme le lien entre l'Afrique et l'Europe, l'Islam et la Chrétienté. Alors que cette dichotomie simpliste n'est plus exacte et ne le fut probablement jamais, le Maroc demeure un lieu de grande complexité culturelle, sociale et religieuse. La complexité de la société marocaine soulève des questions importantes sur son identité future. Le professeur Bradford Dillman demande :

> Alors que le Maroc redéfinit sa place dans le monde dans le nouveau millénaire, est-ce qu'il tendra plus vers l'Europe, affaiblissant ses racines dans le monde arabe et se dissociant des problèmes de l'Afrique Subsaharienne ? La globalisation tirera le pays vers ses voisins libéraux et industrialisés de l'autre côté du détroit de Gibraltar. Et pourtant, ce royaume, au croisement de nombreuses civilisations, continuera de se diriger dans de nombreuses directions en même temps. Son identité future dépendra de la façon dont les politiciens et les citoyens répondent aux pressions globales pour la démocratie, les réformes économiques et le développement des ressources humaines[2].

Comme le suggère le professeur Dillman, le Maroc demeure au croisement des politiques, traditions et pensées européennes, arabes et africaines. L'identité marocaine demeure fortement islamique avec une population de presque 100 pour cent musulmane[3]. Pourtant, la colonisation européenne et une culture nord-africaine distincte exercent une influence sociale et culturelle forte et diverse sur l'identité islamique marocaine. L'influence des Berbères demeure particulièrement forte car ils forment environ 35 pour cent de la population marocaine[4]. En outre, l'influence linguistique et culturelle des Berbères sur la société marocaine, en particulier dans la musique et la danse, est bien connue[5].

---

*L'auteur est candidat au *Juris Doctor* (JD) à Indiana University, Bloomington School of Law et au *Master of Public Administration* (MPA) à Indiana University School of Public and Environmental Affairs.

Le Maroc demeure un lien culturel important entre l'Afrique et l'Europe. Il sert aussi de lien politique et économique important entre les deux continents. En plus de son rôle au carrefour entre l'Afrique et l'Europe, le Maroc a la réputation d'un État Islamique modéré. Peut-être de ce fait, le Maroc a des liens étroits avec les États-Unis en tant qu'allié politique et partenaire commercial. Politiquement, le Maroc fut le premier État arabe et musulman à condamner l'attaque du 11 septembre 2001 contre les États-Unis[6]. En tant que partenaires commerciaux, le Maroc et les États-Unis ont échangé environ 860 millions de dollars de biens et services en 2003, avant la signature d'un Accord de Libre-échange le 15 juin 2004 entre le Maroc et les États-Unis[7]. Dans un communiqué de presse sur cet accord, le député américain Bill Thomas a déclaré, « le Maroc est un allié important des États-Unis, cet accord améliorera la composante économique de ces relations et soutiendra les réformes économiques du Maroc[8]. »

Cet article va évaluer la probabilité qu'a le Maroc de passer d'une monarchie à un état démocratique. La première partie discute les récentes réformes libérales et la menace du terrorisme au sein du Maroc. La deuxième partie discute les changements politiques et sociaux résultant de l'Instance équité et réconciliation (IER). La troisième partie discute les changements politiques et sociaux au Maroc causés par les réformes apportées à la *Moudawana* (Code du statut personnel). La quatrième partie discute le scénario algérien dans un contexte historique et demande si le Maroc pourrait subir sa propre version de ce scénario. Cette partie discute aussi les élections parlementaires marocaines de 2007 et si les résultats montrent une fissure grandissante entre la monarchie et le peuple marocain. La cinquième partie discute les résultats mitigés des réformes libérales du Roi Mohammed VI sur le discours social et politique du Maroc ainsi que l'importance des réformes internes par contraste aux réformes imposées de l'extérieur.

Un mouvement vers la démocratie ?

> Il est pourtant déjà clair que les gouvernements du Moyen-Orient devront cultiver l'art du compromis, maintenant ou très bientôt, pour survivre dans une forme ou une autre. Entreprendre une action dans trois domaines prêtant à controverse – prisonniers politiques, droits des femmes et l'Islam politique – peut mettre le processus en marche. La coopération peut signaler l'intention de changer. Cela demandera de céder du pouvoir politique. Et cela redéfinira le contrat social entre le gouvernant et le gouverné…
>
> Le Maroc est le seul pays qui ait essayé d'agir sur tous les trois[9].

Libéralisation du gouvernement du Maroc

Quoiqu'à l'heure actuelle d'une monarchie constitutionnelle, passer à un gouvernement et à une société démocratiques est une possibilité réaliste pour le Maroc. Ce qui est moins clair c'est la date de cette transition[10]. Le Roi Mohammed VI est monté sur le trône du Maroc en 1999 et a perdu peu de temps pour lancer un « programme relativement ambitieux de réformes sociales et politiques » y compris la création de l'Instance équité et réconciliation[11].

Depuis qu'il est monté sur le trône, le Roi Mohammed VI a effectué plusieurs réformes importantes dans la direction de la libéralisation du Maroc, les deux plus importants changements institutionnels étant la création de l'IER et la réforme de la *Moudawana*. Le Roi Mohammed VI a créé l'IER pour faire des recherches et enquêter sur les violations des droits de l'homme au Maroc depuis 1956, date de l'obtention de l'indépendance du pays de la France et de l'Espagne jusqu'en 1999, date de la mort du Roi Hassan II et de la prise du pouvoir par le Roi Mohammed VI[12]. Les enquêtes et recherches de la commission ont porté surtout sur les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu pendant la *Zaman al-Rusas* (les années de plomb), une période de troubles civils, de violence politique et de répression gouvernementale sévère qui com-

mença pendant les années 1960 et se termina dans les années 1980[13].

La *Moudawana* est l'ensemble de lois ayant trait au statut de la personne, à la famille et aux héritages au Maroc. Toute tentative d'améliorer les droits de la femme au Maroc passe forcement par des changements dans la *Moudawana*[14]. Ces deux réformes institutionnelles sont les plus importantes pour la transition potentielle du Maroc en un état démocratique parce qu'elles traitent d'abus de droits de l'homme et de répression étatique passés, permettant ainsi la réconciliation et la création de confiance dans les autorités de l'état ainsi que parce qu'elles légitiment la participation des femmes dans la vie sociale, civile et politique du Maroc.

Au Maroc, la récente interaction entre l'état et la société a amené une amélioration des droits de l'homme et moins de restrictions pour les femmes. On ne peut pas sous-estimer l'action de Mohammed VI quand on évalue ces améliorations. Après son accession au trône, Mohammed VI a pris des mesures audacieuses pour améliorer les droits de l'homme comme demander au dissident politique de longue date, Driss Benzekri, de prendre la tête de la commission[15]. Alors que la création de l'IER est largement passée de l'état à la société, les changements apportés à la *Moudawana* sont largement passés de la société à l'état. Des organismes de base populaire des droits des femmes et des activistes sociaux ont introduit avec succès les droits des femmes dans la pensée sociale et politique en manoeuvrant adroitement autour des obstacles religieux, faisant valoir que l'augmentation des droits de la femme est en accord avec les principes de l'Islam.

À l'heure actuelle, la réussite de la démocratie au Maroc dépend presque entièrement du Roi Mohammed VI. Aucune opposition politique ne peut vraiment questionner l'autorité de la monarchie ou menacer son pouvoir. La transition démocratique demeure aux mains du Roi. Si la monarchie continue, un gouvernant moins incliné aux réformes libérales apportées par Mohammed VI pourrait évidemment annuler ces changements, mais il devrait alors faire face à une forte opposition. En outre, les commentateurs critiquent l'IER et la réforme de la *Moudawana* pour ne pas être allés assez loin dans les réformes. Peut-être de façon plus importante, certains commentateurs disent que ces réformes ne sont que nominales, indiquant que les conditions sociales et politiques au Maroc n'ont pas changé de façon appréciable et que la rhétorique de réforme prend le pas sur la substance de la réforme.

La menace du terrorisme

De nombreux commentateurs ont souligné le problème que le terrorisme présente à la démocratie, particulièrement au Moyen-Orient[16].On peut dire qu'un exemple improbable de la réforme réussie du Maroc est Nafia Noureddine. Noureddine est le fondateur de *Jamaa Islamiya Moukatila Maghrebia* (Groupe islamique combattant marocain ou GICM)[17]. Le GICM est étroitement affilié à al-Quaeda, ayant reçu une formation militaire et un soutien financier d'Osama bin Laden[18]. Les Nations-Unies, les États-Unis et le Royaume-Uni considèrent le GICM comme une organisation terroriste dangereuse. Le 10 octobre 2002, les Nations-Unies ont banni mondialement le groupe en vertu de la Résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations-Unies[19]. Cette même année, le département d'État américain a désigné le GICM comme étant une Organisation terroriste étrangère[20]. De façon similaire, en vertu de la Loi sur le terrorisme du Royaume-Uni de 2000, être membre du GICM peut entraîner une peine de prison de dix ans[21].

Les autorités avaient blâmé le GICM pour l'attentat de 2003 à Casablanca. Les attentats de Casablanca visaient un centre communautaire Juif, un restaurant et club social Espagnol, un hôtel et le consulat belge, tuant au moins 41 personnes et blessant 100 personnes ainsi que pour l'attentat du chemin de fer de Madrid le 11 mars 2004. Ces attentats ont tué 191 personnes et blessé 1.841[22].

Ces attaques sont un rappel tragique de la puissance destructive du terrorisme. Pourtant, la suite des attentats illustre plusieurs aspects positifs de la société marocaine. En

premier lieu, Noureddine est en train de servir une peine de vingt ans de prison au Maroc pour sa participation aux attaques de Casablanca. La condamnation et la peine de prison de Noureddine montrent que le Maroc est un État sûr avec un système judiciaire qui fonctionne[23]. Travaillant avec des agents marocains, les autorités algériennes n'ont simplement pas capturé et tué Noureddine. Tamara Wittes caractérise les services de sécurité intérieurs du Maroc comme étant « efficaces », peut-être parce qu'ils sont « riches avec des fonds et de la formation américaine[24]. » Il est important de noter que la sécurité du Maroc n'est pas accompagnée d'un prix tellement élevé qu'elle menace la société civile. Malgré la dévastation des attentats à la bombe de Casablanca, les citoyens marocains ont repris une vie normale relativement rapidement.

Deuxièmement, immédiatement après les attentats de Casablanca, le ministre de la Défense adjoint, Paul Wolfowitz, a déclaré que le Maroc « se distinguait dans le monde arabe comme un pays faisant des progrès importants vers la démocratie et je pense que les terroristes sont opposés au progrès[25]. » Alors que les déclarations de Wolfowitz sont quelque peu intéressées étant donné que l'administration Bush compte sur le Maroc pour sa « guerre contre la terreur », la déclaration de Wolfowitz montre que l'on attend autre chose du Maroc que d'autres pays arabes. Comme Wolfowitz le suggère, le Maroc se distingue comme une exception à la norme du Moyen-Orient. Les États-Unis, au moins l'administration Bush, attendait une transition démocratique au Maroc. Les terroristes, Wolfowitz déclare, comprennent aussi cette possibilité. Ils comprennent le danger que pose cette transition à leurs organisations, au Maroc et peut-être régionalement, si d'autres états arabes suivent la voie du Maroc. Ils réagissent en conséquence.

Troisièmement, Noureddine n'a pas pu développer son organisation terroriste au Maroc. Noureddine a dû, en 2001, aller en Afghanistan, alors sous contrôle Taliban, et demander de l'aide matérielle et militaire à Osama bin Laden et à Ayman al Zawahiri[26]. Alors que Noureddine est arrivé à engendrer une violence substantielle au Maroc et en Espagne, le fait qu'il ne fut pas en mesure de planifier et de financer ces attaques de l'intérieur du Maroc est important. L'exécution des attaques terroristes, préparées et financées loin de leur cible est, et continuera d'être, une menace pour la démocratie et la sécurité d'état dans le vingt et unième siècle. Des réseaux terroristes bien coordonnés et mobilisés et des activités terroristes causent des problèmes importants à la démocratie et à la sécurité d'état. Cela est vrai, cependant, pour tous les gouvernements et pour tous les états, pas seulement le Maroc. Encore plus important, le fait que Noureddine n'ait pas pu trouver de soutien au Maroc suggère à la fois un réjet de la philosophie du GICM et du terrorisme comme moyen de miner la société civile et la participation politique.

L'Instance équité et réconciliation (IER)

Par contraste au combat contre la violence que le GICM, un acteur non étatique, a déclenché sur Casablanca et Madrid, l'IER a essayé de réconcilier le peuple marocain avec la violence que le gouvernement marocain avait employée sur ses citoyens entre l'indépendance en 1956 et la fin du règne du Roi Hassan II en 1999 :

> Que faut-il pour tourner les états soumis au bon plaisir despotique en vraies nations respectueuses des lois ? Au Maroc, de nombreux réformateurs pensent qu'une première étape essentielle est de reconnaître ouvertement les abus du système dans le passé. Cet effort a montré les limites profondes que le vrai changement rencontre même dans les nations arabes qui ont pris des mesures tangibles vers l'ouverture politique[27] » .

L'IER a essayé de répondre à cette question politique profonde. En essayant de le faire, les membres de l'IER directement et les citoyens marocains indirectement ont eu des succès, des revers et des limites alors que la commission allait d'un début ambitieux vers une conclusion mitigée pour ne pas dire décevante.

L'étape peut-être la plus importante dans l'établissement de la primauté du droit et

d'un gouvernement démocratique dans un état anciennement non démocratique est de reconnaître les injustices passées. Si les abus passés ne sont pas reconnus, réconcilier et établir la confiance sociale entre l'état et ses citoyens est extrêmement improbable. Reconnaître les injustices passées, dans ce cas celles de son père et de son grand-père, a motivé la création de l'IER par le Roi Mohammed VI. Dans un discours commémorant l'ouverture de la commission en janvier 2004, le Roi Mohammed VI a déclaré « Notre objectif est d'assurer que les Marocains se réconcilient avec leur histoire[28]. »

Pour l'IER le Roi Mohammed VI a utilisé le modèle de la Commission pour la vérité et la réconciliation Sud-africaine qui a traité des atrocités qui eurent lieu pendant l'apartheid[29]. L'IER, à la tête de laquelle était l'ancien prisonnier politique Driss Benzekri et seize autres prisonniers politiques ou défenseurs des droits de la personne, a enquêté sur plus de 20 000 cas d'abus de droits de l'homme[30]. Nommer Benzekri comme président de l'IER a donné de la crédibilité à la commission. En outre, il était clair que Benzekri soutenait l'objectif de réconciliation du Roi Mohammed VI « pour créer une société démocratique, les gens doivent connaître la vérité sur leur histoire… Le rapport a marqué une rupture fondamentale avec le passé du Maroc[31]. » Alors que les avantages de l'IER demeurent contestés, presque tous les commentateurs sont d'accord sur l'importance de l'IER comme étant la première commission sur la vérité en Afrique du Nord ou au Moyen Orient : « Aucun gouvernement arabe n'a jamais confessé des abus généralisés, encore moins essayé d'enquêter sur le passé ou de se réconcilier avec ses victimes[32]. »

Il est intéressant de noter que le plus grand avantage et désavantage de l'IER était le soutien du Roi Mohammed VI. L'IER n'aurait pas existé sans l'approbation et le soutien du Roi Mohammed VI. Le mandat royal fourni a permis à l'IER d'agir efficacement : « Le soutien royal signifie que les institutions publiques et les forces de sécurité sont obligées d'obéir à toutes les demandes d'information et d'assistance[33]. » En conséquence, la commission a reçu beaucoup, mais probablement pas toutes, de réponses à ses questions : « Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu une seule occasion où l'IER a demandé des renseignements qu'elle n'a pas reçus. Les forces armées et la police ont coopéré complètement[34]. »

Une coopération totale semble peu probable étant donné les nombreuses critiques de l'IER. La dissémination limitée de ce que sait l'état est probablement la critique la plus sévère de l'IER. Sans un engagement complet à établir et à dire la vérité historique, il est très peu probable que la réconciliation aura lieu. En fait, pendant que le travail de la commission tenait place, les Marocains semblaient s'être résignés à se concentrer sur une prévention future plutôt que sur une réconciliation du passé : « Les Marocains reconnaissent que le passé ne sera pas complètement dévoilé… à la place nous avons besoin de garanties que cela ne se reproduira pas dans l'avenir[35]. »

L'avocat Mohammed Sebbar qui est maintenant à la tête du Forum pour la justice et la vérité est moins optimiste : « Ce que nous avons obtenu est la vérité décidée et fournie par l'État[36]. »

Alors qu'une divulgation complète des fautes passées ne s'est certainement pas produite, l'IER a eu des aspects positifs dont la catharsis sociale est probablement le grand avantage : « L'État a diffusé les audiences initiales de l'IER à la télévision nationale et certains commentateurs indiquent que cela a créé un moment historique où la conscience marocaine a essayé d'aller de l'avant, d'abandonner le passé[37]. » Il existe en outre un quasi-consensus, bien que qualifié, que l'IER a fourni un bénéfice cathartique valable à la société marocaine : « Malgré sa nature difficile, peu ont des doutes sur les avantages cathartiques que l'on trouve à mettre au jour les griefs d'une façon aussi publique. Certaines associations de défense des droits de l'homme accusent cependant l'IER de ne pas être allé assez loin pour la justice des victimes[38]. » Alors que les associations de défense des droits de l'homme ont le droit de critiquer l'IER, on peu discuter que l'échec d'apporter la justice à toutes les victimes individuelles est regrettable, mais la fonction cathartique sociale

plus large remplie par ces audiences publiques limite un peu les insuffisances de la justice individuelle. Il est aussi important de noter que dans tout état après-conflit ou en transition démocratique où des abus des droits de l'homme ont eu lieu sur une grande échelle, toutes les victimes individuelles ne reçoivent jamais la justice qu'elles demandent. Bien que cela soit regrettable, cette réalité suggère qu'un peu de justice vaut mieux pas de justice du tout.

Néanmoins, des insuffisances additionnelles de l'IER demeurent. Des anciens détenus n'ont pas pu nommer les responsables de leur torture et l'IER n'avait pas reçu l'autorité de poursuivre les auteurs[39]. Bien que l'IER n'ait pas poursuivi les auteurs, elle n'a pas non plus accordé d'amnistie, ce que fit la Commission de vérité et de réconciliation sud-africaine. En théorie du moins, les victimes ou les familles des victimes pourraient poursuivre les auteurs en justice[40].

Une critique bien plus destructive a été faite après la transmission du rapport final au Roi Mohammed VI. A la suite des attentats de Casablanca, les activistes de la défense des droits de l'homme ont allégué que la torture et les détentions illicites continuaient : « L'IER a examiné les violations jusqu'à 1999, mais ces violations continuent ; les forces de sécurité ont amené des islamistes au centre de détention de Temara et les ont torturés. Tout cela continue[41]. » Il n'existe peut-être pas de meilleure façon d'invalider une commission de réconciliation que de recommencer les pratiques illégales et les abus de droits de l'homme qui ont amené la création même de la commission. Malheureusement, c'est exactement ce qui s'est passé d'après plusieurs associations de défense des droits de l'homme et selon des activistes sociaux.

Les indemnisations ont eu aussi un résultat mitigé. A la différence de l'IER, les indemnités financières datent du règne du Roi Hassan II. En 1990, le Roi Hassan II a créé le Conseil consultatif sur les droits de l'homme (CCDR) pour résoudre les abus dans le domaine des droits de l'homme[42]. Après la mort du Roi Hassan II, le Roi Mohammed VI a créé un conseil arbitral au sein du CCDR qui a distribué plus de 100 millions de dollars pour presque 4 000 cas d'abus de droits de l'homme[43]. Alors que cette large indemnité financière semble être un engagement sincère envers l'amélioration des droits de l'homme, la critique demeure. « Le Panneau d'arbitration indépendant en particulier a octroyé un délai extrêmement court pour les demandes, éliminant des milliers de personnes, et a payé des dommages monétaires aux victimes et à leur famille sans souci de réconciliation[44]. Par comparaison, environ 13 000 victimes ont reçu des indemnités financières par l'intermédiaire de l'IER, qui a aussi utilisé un délai relativement court, mais a mis l'accent sur la réconciliation[45].

Peut-être plus que tout le reste, l'IER est un exemple d'opportunité manquée, ou qui n'a été saisie qu'à moitié, pour le Maroc. L'IER a certainement amélioré les droits de l'homme ainsi que le discours politique et social au Maroc : « Les activistes décrivent la disparition graduelle du climat de peur comme peut-être le plus grand changement au Maroc[46]. » Malgré ces changements positifs, les réformes auraient pu aller plus loin et avec moins de compromis si le gouvernement marocain avait été moins réservé sur ce que savait l'état et avait mieux résisté au retour aux manœuvres répressives dans sa réponse aux attentats de Casablanca.

Une étude de 2005 par Charles Kenney et Dean Spears a découvert une relation statistique importante entre les commissions de la vérité et une démocratie durable lors de l'examen de diverses commissions de la vérité sud-américaines : « Cette étude trouve qu'il existe des preuves d'effets positifs durables sur tous les niveaux de la démocratie[47]. » Kenney et Spears notent que l'étude ne s'applique qu'à l'Amérique du Sud et que la signification statistique, bien que valide, est faible. Malgré tout, ce qu'a découvert cette étude est encourageant pour le Maroc. En fait, Kenney et Spears concluent l'étude par une remarque d'optimisme prudent indiquant :

> Si les effets statistiques des commissions de la vérité sont positifs, mais fragiles, c'est peut-être parce que les effets réels des commissions de la vérité sur la démocratie sont positifs, mais fra-

giles, importants, mais au milieu de nombreux autres facteurs décidés par des contextes variables. Cela encouragerait des attentes optimistes, mais réalistes, sur l'impact des commissions de la vérité sur la démocratie[48].

Étant donné que la Commission de vérité et de réconciliation est compromise et l'existence de nouveaux abus des droits de l'homme dès que l'État dut faire face à une crise de sécurité, les espérances initiales optimistes pour la première Commission de vérité et de réconciliation arabe n'ont pas été entièrement satisfaites. Malgré tout, le fait d'avoir une commission de réconciliation légitime, même si elle n'est pas idéale, est une étape importante vers la réforme libérale et une transition démocratique possible au Maroc et peut-être dans la région.

Réformer la *Moudawana*

Alors que l'IER a reçu une attention internationale substantielle, les réformes apportées par le Roi Mohammed VI à la *Moudawana* (Code du statut personnel) sont peut-être sa plus belle réussite : « De tous les changements apportés par Mohammed, le plus important est le code familial [*Moudawana*][49]. » Le Roi Mohammed VI n'a pas apporté ces changements tout seul. Comme Robin Wright l'explique, beaucoup de femmes et quelques hommes de différentes origines ont fait campagne, ont protesté et fait pression pour changer la *Moudawana* pour des générations[50]. L'enjeu pour les femmes était plus élevé, comme les mouvements sociaux et politiques l'ont illustré :

> Les associations féminines en particulier ont joué un rôle capital non seulement en engendrant du soutien pour la *Mudawana* réformée, mais aussi en faisant pression pour des changements dans la loi de la nationalité (pour que les femmes puissent transmettre la citoyenneté à leurs enfants) et pour un pourcentage de femmes au parlement[51].

Wittes reconnaît l'importance de la réforme de la *Moudawana*, indiquant que les changements récents ont « fortement amélioré le statut légal des femmes[52]. »

Avant la réforme de la *Moudawana*, les femmes demeuraient des mineures toute leur vie. Ces lois classaient en fait les femmes comme des citoyennes de deuxième classe, toujours soumises au contrôle des hommes. Même le fils d'une femme était son tuteur légal[53]. Wright indique que la *Moudawana* « reléguait les femmes à un statut de type harem » et que la *Moudawana* était « le plus grand obstacle légal à l'octroi de pouvoir aux femmes[54]. »

Les changements importants à la *Moudawana* comprennent des droits accrus des femmes dans le mariage, le divorce et la citoyenneté, ainsi que dans la garde des enfants et les héritages[55]. Les partis politiques ont aussi accepté de réserver aux femmes des places lors d'une élection parlementaire nationale spéciale[56]. Les réformes permettent aux femmes à la fois des droits personnels et des droits politiques plus importants. Des problèmes demeurent, mais l'amélioration est tout à fait substantielle :

> Malgré des problèmes de mise en œuvre qui continuent, comme des juges non formés et le fait que les femmes sont mal informées de leurs droits, l'étendue de la réforme est considérable et met le Maroc bien en avance d'autres pays de la région sur la question des droits de la femme[57]. »

L'aspect qui est peut-être le plus intéressant de la réforme de la *Moudawana* est la façon dont les groupes politiques islamiques ont encouragé le changement démocratique et ont reçu une approbation quasi universelle pour leur action, particulièrement en provenance des États-Unis et de l'Europe. L'aptitude qu'ont les groupes politiques islamiques de préconiser des réformes libérales et des changements démocratiques est un point que les leaders et les responsables de l'élaboration des politiques des États-Unis et d'Europe seraient avisés de se rappeler. Malheureusement, comme la section suivante va le démontrer, ces leaders et ces responsables le font rarement.

Le scénario algérien

Le « scénario algérien » se réfère à l'échec des réformes démocratiques du début des années 1990 en Algérie. Craignant un gouverne-

ment Islamiste démocratiquement élu, les autorités algériennes ont interrompu la transition démocratique avec pour conséquence une brutale guerre civile faisant plus de 150 000 victimes. Les régimes autocratiques du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord reviennent continuellement à ce scénario et rappellent aux pays industrialisés affamés de pétrole les conséquences potentielles s'ils sont exhortés à des réformes démocratiques notables. Quoiqu'un vrai scénario algérien n'ait jamais eu lieu – et la logique d'un tel scénario reste contestable – néanmoins, il reste un outil efficace entre les mains des régimes autocratiques pour garder le pouvoir.

Le contexte historique

En 1989 l'Algérie a subi une crise économique sans précédent qui, combinée à des défaillances fondamentales du gouvernement a menacé l'existence du régime en place[58]. Essayant de recouvrir sa légitimité politique, le gouvernement algérien a ouvert le système politique à des réformes démocratiques pratiquement sans limites[59]. Le résultat n'a pas répondu aux attentes de l'élite gouvernante algérienne. Le Front islamique du salut (FIS) utilisa le processus démocratique pour gagner un soutien important de la population algérienne très mécontente[60]. En 1991, après un premier tour d'élections législatives réussies, le FIS était prêt à proclamer une victoire électorale écrasante[61]. La deuxième élection n'eut jamais lieu du fait de l'intervention de l'armée algérienne[62].

A la suite de l'intervention de l'armée, le gouvernement algérien assiégé a réinstallé le régime autoritaire. Le gouvernement algérien a interdit le FIS et a emprisonné un grand nombre de ses membres[63]. Les rescapés du FIS ont pris les armes contre le gouvernement algérien. La guerre algérienne qui s'ensuivit a fait plus de 150 000 victimes et « a été caractérisée par une brutalité innommable[64]. » La leçon tirée de ce conflit par les états autocratiques arabes et les états occidentaux conscients du pétrole fut qu'instaurer la démocratie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne produirait pas les résultats politiques désirés :

> « L'échec de la démocratisation de l'Algérie et son entrée dans la guerre civile ont enseigné un certain nombre de leçons à des acteurs politiques hors du pays et vinrent à être connus plus tard sous le nom du « scénario algérien », un scénario qu'il fallait éviter à tout prix[65].

Les régimes autocratiques au pouvoir allèguent maintenant que permettre un système politique réellement ouvert causera un retour de manivelle. Les régimes autocratiques affirment que la démocratie sans entraves permettra aux intégristes sans désir réel pour la démocratie de prendre le pouvoir. Ironiquement, les intégristes « auraient pu prendre le pouvoir » en gagnant une élection. De ce fait, les états typiquement répressifs qui opposent les groupes islamiques, les groupes qui soutiennent l'Islam politique, simplement éliminent ou marginalisent ces groupes au sein du discours politique. La peur proclamée d'un autre scénario algérien permet ainsi aux états autocratiques de réprimer les groupes islamiques. De nombreux chercheurs contemporains ont fortement critiqué ce scénario. Par exemple, Francesco Cavatorta déclare :

> Il y a vingt ans, l'Algérie a essayé de se démocratiser et n'a pas réussi à solidifier ses progrès parce qu'un parti islamique allait être le principal bénéficiaire du changement de régime. Les secteurs laïques du pays et la communauté internationale ont approuvé un coup d'état militaire qui « sauvait la démocratie ». Le résultat de l'intervention de l'armée a été une guerre civile brutale et un gouvernement autoritaire où la situation socio-économique et culturelle qui avait causé la montée du FIS est toujours bien vivante[66].

De façon frappante, le scénario algérien demeure une leçon politique puissante pour de nombreux Arabes et Occidentaux, bien que ce scénario ne se soit *jamais* produit. En outre, malgré les nombreux défauts théoriques et les nombreuses hypothèses sujettes à une caution inhérente à cette conceptualisation politique, les gouvernements autocratiques arabes continuent de justifier leur gouvernement et leurs politiques non démocratiques en se référant au scénario algérien.

L'acceptation sans critique du scénario algérien entrave les vraies réformes démocratiques. En premier lieu, accepter le scénario

algérien permet un simple rejet de tous les groupes islamiques, y compris ceux qui ont des idées libérales et démocratiques. En rejetant tous les groupes islamiques, les commentateurs assimilent l'idéologie des militants violents avec l'idéologie pacifique de réformateurs aux idées démocratiques. Deuxièmement, les groupes islamiques ne vont pas simplement disparaître. Le jour viendra où il faudra qu'ils soient inclus dans le discours et les discussions politiques. L'erreur est de les marginaliser aujourd'hui.

Wittes soutient vigoureusement la thèse que l'administration Bush a fait cette erreur :

> « L'échec de l'administration Bush de surmonter le legs de l'Algérie et de développer des relations plus sophistiquées avec les divers mouvements islamiques de la région a fortement limité l'efficacité et, en fait, la crédibilité même de sa poussée pour la démocratie[67]. »

Cet article retourne à ce point lors de la discussion de la nécessité d'une réforme libérale interne par rapport à une réforme imposée de l'extérieur dans « l'importance de la réforme interne », ci-dessous. Il est cependant raisonnable de penser que l'administration Bush a appliqué une version du scénario algérien quand elle a décidé d'envahir l'Irak en 2003. De nombreux commentateurs disent que bien qu'ayant montré initialement des signes positifs d'éviter ce scénario, l'administration Obama est en train de répéter l'erreur. Tariq Ali est particulièrement critique, décrivant la politique étrangère d'Obama comme « l'impérialisme avec un visage humain[68]. »

Est-ce que le Maroc subira le scénario algérien ?

Malgré les réformes libérales du Roi Mohammed VI, des développements récents suggèrent que le peuple marocain est prêt pour la démocratie. La participation politique au Maroc est en déclin. Ce déclin est dû largement à la perception que la politique est en fin de compte ce que le Roi désire, rendant la participation politique un geste vide de sens. Dans ce sens, la réforme libérale au sein d'une monarchie constitutionnelle a peut-être atteint ses limites. Que cette impasse signifie que le Maroc peut subir son propre scénario algérien reste à voir.

Après être monté sur le trône, le Roi Mohammed VI a élargi de façon sensible les voies de participation politique, y compris en relâchant le contrôle de l'état sur la presse et en élargissant l'enregistrement pour les partis politiques[69]. De récentes restrictions de la presse et l'intimidation de journalistes suggèrent que ces actions ne seront peut-être pas permanentes. En outre, les restrictions et la censure de la presse ainsi que l'intimidation des journalistes, sapent la latitude déjà limitée que les citoyens marocains ont d'exprimer des critiques politiques et sociales sérieuses. Ces actions invitent une comparaison avec le scénario algérien.

Wittes allègue qu'au sein des états arabes, une des raisons principales pour laquelle le débat se transforme souvent en rhétorique polarisée entre gouvernements autocratiques et groupes islamiques politiques est l'avantage intrinsèque dont bénéficient les groupes islamiques[70]. Les groupes islamiques peuvent exprimer leur désaccord politique dans la mosquée ce qui offre à ces groupes une audience garantie ainsi qu'un lieu relativement sûr où parler. Les groupes laïques ne bénéficient pas de ces avantages. En conséquence, les groupes laïques peuvent être surveillés de plus près et restreints plus facilement. Les états autocratiques peuvent par exemple réussir à restreindre l'opposition politique en interdisant la presse des associations ou simplement en interdisant les associations ou leurs activités. Par contraste, les gouvernements autocratiques ne peuvent contrôler l'opposition de la mosquée que de façon limitée, permettant ainsi aux groupes islamiques d'occuper une « position privilégiée » au sein du discours politique et social[71]. En outre, la monopolisation de l'opposition politique permet à l'islamisme de « ratisser large dans l'opposition politique[72]. » Les groupes islamiques n'ont pas besoin de créer un message politique valable. A la place, l'islamisme devient une résistance indifférenciée à des gouvernements autocrates impopulaires.

Bien qu'il ne soit pas possible d'ignorer les récentes restrictions du Roi Mohammed VI

concernant la presse, il existe d'autres facteurs sociaux suggérant que le Maroc pourrait éviter le problème algérien. *Al-'Adl wa al-Ihsan* ou Justice et bénévolence (JB) est le mouvement social islamique prépondérant du Maroc. JB est un mouvement social qui refuse de participer aux élections, mais bénéficie d'une grande popularité[73]. Par contraste avec les associations islamiques dans d'autres pays arabes, les leaders de JB défendent une version modérée de l'Islam ainsi qu'une participation démocratique inclusive :

> Les leaders du mouvement religieux actuel marocain *al-'Adl wa al-Ihsan* renoncent à une compréhension exclusive de l'Islam, dépendent de l'interprétation et de l'historicisation et admettent souplesse et ambiguïté ; ils rejettent l'imposition des lois de la *Shari'a* ou le port du *hijab* et soutiennent les droits de l'homme, le pluralisme, la démocratie et la séparation des pouvoirs[74].

La vision libérale du groupe islamique le plus populaire du Maroc suggère que la polarisation habituelle entre état autocratique et association politique islamique ne se produira pas au Maroc. Bien entendu, les motivations et objectifs des états et des organisations sociales changent parfois rapidement, et juste parce qu'une confrontation entre la monarchie et les associations islamiques semble peu probable maintenant, ne signifie pas que cette confrontation n'aura pas lieu.

Compliquant encore la prédiction d'une version marocaine du scénario algérien est le passé volatile et contradictoire du Maroc. Pendant le règne du Roi Hassan II, de 1961 à 1999, le Maroc a vécu une sévère répression et de la violence politique, y compris meurtres politiques, disparitions forcées, arrestations arbitraires, torture, prisons secrètes, la fermeture de journaux et l'interdiction de livres[75]. En même temps, pendant les années 1980, le mouvement ouvrier a eu de nombreux succès politiques au Maroc malgré une répression étatique sévère[76]. Les syndicats marocains par exemple sont arrivés à retarder la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels recommandés par le Fonds monétaire international (FMI) en créant une résistance populaire très répandue à ces programmes[77]. Finalement, du fait d'un passé social, culturel et politique complexe, le Maroc défie l'anticipation d'un conflit : « Le Maroc a aussi une histoire de pluralisme pacifique tellement ferme que la population comprend toujours plusieurs milliers de juifs qui profitent d'une vraie liberté de culte et de liens étroits avec Israël[78]. »

Les élections parlementaires marocaines de 2007

En grande partie, les restrictions sur la presse et l'intimidation des journalistes discutées ci-dessus ont eu lieu jusqu'à et pendant les élections parlementaires marocaines de 2007[79]. Les protestations politiques et le désaccord autour des élections parlementaires suggèrent une faille grandissante entre le gouvernement et le peuple marocain. Ces protestations politiques suggèrent aussi un fort lien entre la restriction de la libre parole et un déclin général de la participation politique.

Le lien entre la restriction de la libre parole et le déclin de la participation politique peut être symptomatique d'un problème sous-jacent plus important au sein de la société marocaine. L'un des aspects les plus troublants de la situation politique actuelle au Maroc est que la monarchie éclipse le Parlement au point que la participation politique est devenue une activité substantiellement marginalisée. Quelles que soient les actions ou la volonté du peuple exprimée par les élections parlementaires, le Roi a toujours le dernier mot[80].

Les évènements entourant les élections parlementaires de 2007 suggèrent que les Marocains se lassent de cette situation politique. Trente sept pour cent seulement des électeurs marocains enregistrés ont voté dans ces élections[81]. En outre, parmi ces électeurs, presque un cinquième a invalidé volontairement son bulletin de vote par protestation politique, y compris en écrivant des déclarations antimonarchiques sur les bulletins[82].

Wittes critique particulièrement le gouvernement du Roi Mohammed VI sur le sujet des élections parlementaires. Il suggère que les protestations politiques indiquent les limites de la monarchie marocaine pour à la fois

conserver le contrôle politique et social et libéraliser la société marocaine : « Cet acte de protestation politique suggère que la libération limitée, même dans les meilleures circonstances, a une durée de vie limitée avec des circonstances frustrantes[83]. » De plus, Wittes lie l'échec de la liberté d'expression à l'échec d'un débat politique valable : « Si le roi doit jamais être amené à reconnaitre le besoin de reformes suffisamment valables pour engager la participation des citoyens dans la politique, la qualité de la discussion publique doit s'améliorer, et la liberté de la presse sera essentielle à ce processus[84]. » L'analyse de Wittes suggère que le peuple marocain est plus proche de demander la démocratie que de nombreux commentateurs le pensent. Il n'est pas connu si une telle demande pour la démocratie entrainerait le Roi Mohammed VI à invoquer le scénario algérien.

Résultats mitigés

Évaluer les réformes libérales du Roi Mohammed VI nous fournit des motifs d'inquiétudes aussi bien que des motifs d'optimisme. Le Maroc est une monarchie et elle le restera probablement dans l'avenir. Bien que le Roi n'offre pas une démocratie à ses citoyens, il s'est engagé à faire des réformes civiles et sociales qui sont importantes et remarquables. En outre, le succès relatif de ces réformes libérales démontre la nécessité de réformes internes au lieu de réformes imposées de l'extérieur. En effet, les Marocains bénéficient de droits civiques et sociaux de leurs propres créations sans aucune imposition externe.

Prendre le bon avec le mauvais

Malgré les actions encourageantes prises par le Roi Mohammed VI en faisant évoluer le Maroc vers un état libéral, le Maroc demeure une monarchie constitutionnelle et il est très vraisemblable qu'il demeurera une monarchie constitutionnelle dans l'avenir. Cette conclusion n'est pas surprenante étant donné la longue histoire monarchique du Maroc[85]. Le Roi Mohammed VI ne donne également aucune indication d'abandonner le pouvoir : « Le Roi Mohammed qui a 47 ans maintenant semble être bien plus concerné par les problèmes humanitaires [que le Roi Hassan II], pourtant, pas une seule fois depuis qu'il est monté sur le trône en 1999, a-t-il suggéré de diluer son rôle[86]. » Alors que la transition du Maroc en un état démocratique demeure peu probable dans le court terme, les réformes accomplies par le Roi Mohammed VI ne doivent pas être sous-estimées. Le Maroc demeure une société relativement libre et sécuritaire, même si elle n'est pas démocratique.

L'importance des réformes civiles et politiques du Roi Mohammed VI est peut-être encore plus évidente si on la compare aux sociétés civiles et politiques des voisins arabes du Maroc : l'Algérie, la Tunisie, la Lybie et l'Égypte[87]. En 2007, le département d'État des États-Unis a conclu que

> le Maroc avait mis en œuvre des mesures importantes au cours de l'année qui résultèrent dans des progrès dans les droits de l'homme, y compris la révision par le gouvernement du Code de la nationalité pour permettre aux femmes musulmanes de transmettre la citoyenneté à leurs enfants et par la publication des statistiques de violence familiale. En septembre, un engagement civique général au développement d'une culture des droits de l'homme fut confirmé dans des élections parlementaires surveillées par des groupes internes et internationaux[88].

Il est intéressant de voir que l'interprétation par le département d'État des élections parlementaires de 2007 est extrêmement différente de la critique cinglante de Wittes. Le point crucial est peut-être que le Maroc va vraisemblablement demeurer une monarchie, au moins dans l'avenir immédiat, l'engagement du Roi Mohammed VI en faveur des droits de l'homme est digne de louanges même s'il n'est pas idéal. La critique est certainement appropriée, mais il est trop tôt pour juger si le Maroc du Roi Mohammed VI est un succès ou un échec.

L'importance de la réforme interne

Alors que les limites à la mise en œuvre de la démocratie dans la monarchie constitutionnelle du Maroc sont évidentes, il est important

de se rappeler que les réformes civiles et politiques réussies par le Roi Mohammed VI et son gouvernement provenaient du Maroc lui-même. Les changements institutionnels institués de haut en bas par le Roi Mohammed VI combinés avec les appels de bas en haut pour des réformes par divers activistes politiques et sociaux, intellectuels, commentateurs marocains ainsi que par un réseau varié d'Organisations non gouvernementales (NGO), ont créé une réforme libérale concrète. Le Maroc fournit une leçon importante, mais parfois ignorée, de mise en oeuvre de réformes libérales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les réformes valables doivent venir de l'intérieur de l'état. Les réformes imposées de l'extérieur, démocratiques ou autres, manquent de légitimité. Manquant de légitimité, les réformes imposées de l'extérieur ne gagnent pas le soutien du peuple que les réformes ont l'intention d'aider. Même les réformes extérieures les mieux intentionnées ne peuvent pas compenser ce manque de légitimité et de crédibilité publique.

Ce qui nous rappelle peut-être de la façon la plus éloquente l'échec de la mise en œuvre de réformes démocratiques externes dans un état arabe, l'Irak contemporain. Tom Hayden a appelé cet échec politique « démocratie à la pointe du fusil[89]. » De la même façon, Asef Bayat parle de l'imposition extérieure de la démocratie à l'Irak comme « démocratie par conquête[90]. » Bayat note que l'intervention étrangère au nom du changement démocratique a non seulement échoué en tant que politique effective, mais qu'elle a aussi été contre-productive : « Historiquement, l'intervention étrangère au Moyen-Orient a agi à l'encontre et non en faveur d'un gouvernement démocratique[91]. » Bayat note aussi que ce phénomène n'est pas limité au Moyen-Orient. Les démocraties imposées ont échoué également aux Philippines et en Corée[92].

Alors qu'il existe de nombreuses façons de démontrer l'échec du plan de l'administration Bush de démocratiser l'Irak après la destitution de Saddam Hussein, la plus évidente est le nombre de morts civiles. A l'heure actuelle le nombre documenté de morts civiles en Irak est entre 95 911 et 104 622[93]. En outre, il est douteux qu'un Irak sécuritaire et démocratique puisse exister ou durer dans le futur. Au contraire, Wright allègue que depuis le début de la guerre d'Irak en 2003, le terrorisme est un danger plus grand, la prolifération d'armes de destruction massive est un danger plus grand, l'Irak est moins stable, la guerre semble impossible à gagner et la violence sectaire régionale menace la stabilité d'autres états du Moyen-Orient[94].

De plus, elle allègue que l'influence des États-Unis est à son niveau le plus bas dans la région depuis la période suivant immédiatement la deuxième guerre mondiale[95]. Finalement, elle allègue que l'échec de l'administration Bush de mettre en œuvre la démocratie en Irak a fortement réduit les chances qu'une démocratie légitime à base populaire prenne racine. « L'échec complet en Irak ne fera que permettre aux autres régimes de garder le pouvoir plus longtemps[96]. » Il est évident que certaines des critiques de Wright semblent devoir être tempérées par les récents développements en Irak, particulièrement après le succès du « *surge* » du président Bush en 2007 et les élections nationales de 2010 encore non décisives. En outre, la décision de l'administration Obama de concentrer la politique étrangère américaine sur l'Afghanistan complique cette évaluation. Alors que la situation en Irak est loin d'être aussi difficile qu'en 2007, que la démocratie puisse prendre racine et prospérer demeure aléatoire.

Conclusion

Fidèle à son histoire, le Maroc continue de faire face à des questions sociales et politiques complexes qui ne se prêtent pas à des solutions rapides. Le Maroc est, et demeurera vraisemblablement, une monarchie constitutionnelle. Pourtant, des domaines importants de liberté politique et sociale existent au sein de la monarchie. L'islamisme, une force sociale et politique souvent critiquée pour travailler théoriquement contre les réformes libérales et la mise en place d'un gouvernement démocratique, est modéré. Il a encouragé au Maroc les réformes libérales récentes. En fait,

Wittes déclare « Si jamais l'Islam et la démocratie peuvent s'avérer compatibles, cela pourrait bien se produire au Maroc[97]. » Le Maroc semble se trouver à un croisement, entre un état démocratique et une régression en un état autocratique répressif. Peut-être du fait de l'amélioration dans le domaine des droits de l'homme et de ses réformes politiques et sociales relativement réussies, le Maroc se distingue d'autres états arabes d'une autre façon. À la différence de nombreux états islamiques, les Marocains en général approuvent leur gouvernement, bien qu'avec quelques réserves, comme démontré par les divergences politiques lors des élections parlementaires de 2007. De ce fait, les Marocains ont une décision difficile à prendre.

Une poussée forte et immédiate vers une démocratie complète est peu vraisemblable, mais maintenir le *statu quo* semble aussi peu vraisemblable. Cette situation peut bien entendu changer rapidement. Alors que le Roi Mohammed VI est un leader respecté qui s'efforce de réformer la société civile et politique du Maroc et de développer les droits de l'homme, il ne sera pas toujours roi. Il est évident qu'il s'agit du problème fondamental de tout système de gouvernement monarchique, quels que soient la popularité, le succès ou l'acuité politique du gouvernant actuel, un leader moins doué, moins populaire, avec moins de succès peut toujours lui succéder. Le Roi Mohammed VI serait donc bien avisé d'institutionnaliser les réformes positives qu'il a faites.

D'autres commentateurs prennent une position plus critique :

> En fin de compte, malgré ses progrès, la démocratie marocaine demeure une apparence : les institutions démocratiques ont peu d'autorité substantive et les préférences des citoyens, telles qu'elles sont exprimées au scrutin, ont rarement un effet sur la politique gouvernementale[98]. »

Dans ce sens, le Maroc demeure un gouvernement de la voix souveraine du Roi plutôt qu'un gouvernement de « Nous le peuple ». ❑

Notes

1. « *Morocco's strategic location has shaped its history* ». Voir « *Background Note: Morocco* », (janvier 26, 2010), US Department of State, Bureau of Near Eastern Affairs, www.state.gov/r/pa/ei/bgn/5431.htm.

2. Dillman, Bradford, (July 2001), « Morocco's Future: Arab, African, or European? » *Friends of Morocco Newsletter,* http://friendsofmorocco.org/2001News/July01/MoroccoFuture.htm.

3. « *Background Note: Morocco* ».

4. Olson, James Stuart, (1996), *The Peoples of Africa: An Ethnohistorical Dictionary,* Westport, CT: Greenwood Press, pp 90–91.

5. Voir Maddy-Weitzman, Bruce, (2002), « Contested Identities: Berbers, 'Berberism,' and the State in North Africa », in *Middle Eastern Minorities and Diasporas,* ed. Moshe Ma'oz and Gabriel Sheffer, Brighton, England: Sussex Academic Press, p 153 ; et « The Berbers », *An Open Door to the Arab World* (janvier 12, 2010), http://www.al-bab.com/arab/background/berber.htm.

6. « *Background Note: Morocco* ».

7. House, *Implementation of the United States–Morocco Free Trade Agreement, Hearing before the Committee on Ways and Means,* (7 July 2004), 108e Cong., 2nd Session, http://purl.access.gpo.gov/GPO/LPS64776.

8. Communiqué de presse, (25 June 2004), « *Congressman Bill Thomas Announces Hearing on Implementation of the United States–Morocco Free Trade Agreement* », US House Committee on Ways and Means, http://ftp.resource.org/gpo.gov/hearings/108h/99669.txt.

9. Wright, Robin, (2008), *Dreams and Shadows: The Future of the Middle East,* New York: Penguin Press, p 341.

10. *Id.*, p 350. Déclaration de Driss Benzekri, ancient prisonnier politique Marocain et président de l'Instance équité et reconciliation : « Une decision a été prise au Maroc d'aller de l'avant avec la démocratisation et la réforme, y compris la séparation des pouvoirs, mais nous discutons encore le calendrier d'éxécution et la façon de procéder ».

11. Wittes, Tamara Cofman (2008), *Freedom's Unsteady March: America's Role in Building Arab Democracy*, Washington, DC: Brookings Institution Press, pp 72–73 ; et Wright, *Dreams and Shadows*, p 343.

12 . Wright, *Dreams and Shadows*, p 343.

13. *Id.*, p 342.

14. *Id.*, pp 366–67.

15. *Id.*, p 344.

16. Voir Soulier, Gérard, (1992) « Terrorism* », in *The European Convention for the Protection of Human Rights: International Protection versus National Restrictions*, ed. Mireille Delmas-Marty, trans. et ed. Chodkiewicz, Christine, Dordrecht, Netherlands: Martinus Nijhoff Publishers, p 15.

17. Bergen, Peter L., (2006), *The Osama bin Laden I Know: An Oral History of al-Qaeda's Leader*, New York: Free Press, p 279.

18. *Id.*

19. Résolution du Conseil de sécurité 1267, UN Doc. S/RES/1267 (15 Octobre 1999) ; et le Comité établi par le Conseil de sécurité en accord avec la Résolution 1267 (1999), concernant al-Qaeda et les Taliban et les individus et entités associés : « La liste complète établie et tenue à jour par le Comité 1267 concernant al-Qaeda, Osama bin Laden, et les Taliban et d'autres individus, groupes, activités et entités associés avec eux (4 juin 2010), www.un.org/sc/committees/1267/consolist.shtml.

20. US Department of State, (12 décembre 2002), « Determination Pursuant to Section 1(b) of Executive Order 13224 Relating to the Moroccan Islamic Combatant Group (GICM) », *Federal Register* 67, no. 242, pp 77, 311, http://www.fas.org/irp/news/2002/12/fr121702.html ; et US Department of State, Office of the Coordinator for Counterterrorism, « *Foreign Terrorist Organizations* », www.state.gov/s/ct/rls/rpt/fto/ (consulté le 14 juin, 2010).

21. « L'objectif primaire traditionnel du GICM a été la mise en place d'un système de gouvernement du califat pour remplacer la monarchie marocaine qui gouverne. Le groupe a aussi un programme extrémiste global inspiré par al-Qaeda ». Voir « Proscribed Terrorist Groups », *Home Office*, www.homeoffice.gov.uk/publications/counter-terrorism/proscribed-terror-groups/proscribed-groups?view=Binary. Voir aussi *Terrorism Act, 2000,* chapitre 3, section 11 (Grande Bretagne), www.opsi.gov.uk/acts/acts2000/ukpga_20000011_en_2#pt2-pb2-l1g11.

22. « Terror Blasts Rock Casablanca », *BBC News*, 17 mai 2003, http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/3035803.stm ; et « Spain Names 'Bomb Suspect' Group », *BBC News*, 30 mars 2004, http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/3583113.stm. Le ministre de l'Intérieur Angel Acebes a déclaré, « Notre enquête se concentre sur deux thèmes : identifier les leaders de l'organisation et ses liens avec les groups intégristes et terroristes, particulièrement le Groupe Islamique Combattant Marocain. »

23. « French Court Convicts 8 of Helping 2003 Casablanca Suicide Bombers », (11 juillet 2007), *International Herald Tribune*,.

24. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 73.

25. « *Terror Blasts Rock Casablanca* ».

26. Bergen, *Osama bin Laden I Know*, p 279.

27. MacFarquhar, Neil, « In Morocco, a Rights Movement, at the King's Pace », *New York Times*, 1er octobre 2005, www.nytimes.com/2005/10/01/international/africa/01morocco.html?pagewanted=print.

28. Montague, Maryam, (Summer 2005), « Morocco's Truth Revealed, and the Possibility of Reconciliation », *Fletcher Forum of World Affairs* 29, no. 2, pp 59, 60.

29. Wright, *Dreams and Shadows*, p 343.

30. *Id.*, p 344.

31. *Id.*, p 346.

32. *Id.*, p 344. Voir aussi MacFarquhar, « *In Morocco* » : « The commission's public hearings . . . are without precedent in the Middle East »; et Montague, « *Morocco's Truth Revealed* », p 59.

33. Montague, « *Morocco's Truth Revealed* », p 61.

34. *Id.* Voir la déclaration du membre de l'IER Abdelhay Moudden.

35. MacFarquhar, « *In Morocco* ». Voir la déclaration du professeur Muhammad Sassi, Université de Rabat.

36. Wright, *Dreams and Shadows*, p 348.

37. Montague, « *Morocco's Truth Revealed* », p 62.

38. *Id.*

39. MacFarquhar, « *In Morocco* ».

40. Montague, « *Morocco's Truth Revealed* », p 63.

41. *Id.*

42. *Id.*

43. *Id.*, p 61.

44. Ottaway, Marina et Riley, Meredith (septembre 2006), Morocco: From Top-Down Reform to Democratic Transition? *Carnegie Papers, Middle East Series*, no. 71, Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace, pp 7–8, www.carnegieendowment.org/files/cp71_ottaway_final.pdf.

45. MacFarquhar, « *In Morocco* ».

46. *Id.*

47. Kenney, Charles D. et Spears, Dean E. (1-4 septembre 2005),*Truth and Consequences: Do Truth Commissions Promote Democratization?* Mémoire présenté à la réunion annuelle de American Political Science Association, Washington, DC, p 1, www.allacademic.com/one/apsa/apsa05/index.php?cmd=Download+Document&key=unpublished_manuscript&file_index=2&pop_up=true&no_click_key=true&attachment_style=attachment&PHPSESSID=da9387ac0151ea4082be5a9cd6cf7981.

48. *Id.*, p 25.

49. MacFarquhar, « *In Morocco* ».

50. Wright, *Dreams and Shadows*, pp 352–67.

51. Ottaway et Riley, *Morocco*, *p* 20.

52. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 11.

53. *Id.*

54. Wright, *Dreams and Shadows*, pp 360, 361.

55. *Id.*, p 73; et Weingartner, Laura A. (2004-5), « Comment: Family Law and Reform in Morocco — The *Mudawana*: Modernist Islam and Women's Rights in the Code of Personal Status », *University of Detroit Mercy Law Review* 82, no. 4, pp 687, 702–4, www.law.udmercy.edu/lawreview/recentissues/v82/issue4/82%20U.%20Det.%20Mercy%20L.%20Rev.%20687.pdf.

56. Weingartner, « *Comment: Family Law and Reform in Morocco* ».

57. Ottaway et Riley, *Morocco*, *p* 8.

58. Cavatorta, Francesco, (January 2008) « Alternative Lessons from the 'Algerian Scenario' », *Perspectives on*

Terrorism 2, no. 1, p 7, www.terrorismanalysts.com/pt/articles/issues/PTv2i1.pdf.

59. *Id.*
60. *Id.*
61. *Id.*
62. *Id.*
63. *Id.*
64. *Id.*
65. *Id.*
66. *Id.*, p 11.
67. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 24.
68. O'Keefe, Derrick (février 16, 2009), « Tariq Ali on Obama: Imperialism with a Human Face », *rabble.ca*, http://rabble.ca/news/interview-tariq.
69. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, pp 72–73.
70. *Id.*, p 105.
71. *Id.*
72. *Id.*
73. Brown, Nathan J. et al., (février 27, 2007) « *Islamist Political Parties in Kuwait and Morocco* », Carnegie Endowment for International Peace. www.carnegieendowment.org/events/?fa=eventDetail&id=967.
74. Bayat, Asef, (2007), *Making Islam Democratic: Social Movements and the Post-Islamist Turn*, Stanford, CA: Stanford University Press, p 189.
75. Ottaway, Marina et Choucair-Vizoso, Julia, eds.,« *Beyond the Facade: Political Reform in the Arab World*, « Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace, p 164.
76. Bayat, *Making Islam Democratic*, p 197.
77. *Id.*
78. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 73.
79. *Id.*, p 107.
80. MacFarquhar, « *In Morocco* » : « Pourtant le système ne repose pas sur des freins et des contrepoids, mais sur l'humeur du Roi. La constitution déclare le Roi à la fois sacré et le "prince des croyants" ».
81. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 73.
82. *Id.*
83. *Id.*, pp 73–74.
84. *Id.*, p 107.
85. Wright, *Dreams and Shadows*, p 348 : « La monarchie a 1200 ans au Maroc. La dynastie Alouite actuelle remonte au septième siècle ».
86. MacFarquhar, « *In Morocco* ».
87. « Le Maroc est allé plus loin dans ses réformes que tous ses voisins arabes. Sa presse est vibrante et vocale. La loi de la famille ne traite plus les femmes comme un bien immobilier. Les associations civiques peuvent être fondées relativement facilement et des dizaines d'entre elles travaillent sur tout, de l'amélioration des conditions dans les prisons à la baisse du taux d'analphabétisme extrêmement élevé ». *Id.*
88. US Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, « *Morocco* », 11 mars 2008, www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/100602.htm.
89. Hayden, Tom, (2007), *Ending the War in Iraq*, New York: Akashic Books, p 214.
90. Bayat, *Making Islam Democratic*, p 199.
91. *Id.*
92. *Id.*, p 198 : « Les démocraties imposés comme aux Philippines et en Corée avaient sombré dans la dictature avant les années 1970 ».
93. « Décompte des corps en Irak : Les morts civils documentés provenant de la violence ». www.iraqbodycount.org/database/.
94. Wright, *Dreams and Shadows*, p 416.
95. *Id.*
96. *Id.*, p 417. Voir la déclaration de l'analyste politique Syrien Sami Moubeyed.
97. Wittes, *Freedom's Unsteady March*, p 73.
98. *Id.*

Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du département de la défense, de l'armée de l'air, du commandement de l'éducation et de la formation des forces aériennes, de l'*Air Université*, ou d'autres agences ou départements du gouvernement des Etats-Unis.